



Laval, le 12 septembre 2013

Madame Sylvia Oljemark  
Présidente fondatrice  
Coalition verte/Green coalition

**OBJET : LETTRE D'APPUI À LA COALITION VERTE**

Le Conseil régional de l'environnement (CRE) de Laval appui sans réserve les représentants de la Coalition verte dans leurs démarches pour demander officiellement à Hydro-Québec de se doter d'un protocole visant l'aménagement écologique de son réseau hydroélectrique et ainsi donner le coup d'envoi à la création de la Ceinture verte de la grande région métropolitaine de Montréal.

**Considérant** les bienfaits des arbres pour la lutte aux îlots de chaleur, l'adaptation aux changements climatiques, la santé et le bien être de la collectivité, ainsi que pour la protection de la biodiversité;

**Considérant que** les objectifs du *Plan métropolitain d'aménagement et de développement* incluent la conservation d'un minimum de 17 % des milieux naturels du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) ainsi que l'atteinte d'une couverture forestière de 30 % sur l'ensemble du territoire de la CMM;

**Considérant que** les aires protégées en milieu terrestre ne représentent que 2,1 % de tout le territoire de la CMM et que la proportion d'aires protégées à Laval demeure la plus faible à l'échelle du Québec avec seulement 1,11 % d'aires protégées;

**Considérant que** de nombreux résidents de Laval et de la grande région métropolitaine appréhendent l'arrivée des équipes d'Hydro-Québec responsables de l'abattage des arbres matures considérés gênants dans leur secteur et que ces citoyens craignent les effets néfastes de la perte de ces arbres sur leur qualité de vie;

**Considérant qu'**il existe des solutions de rechange à la pratique de l'abattage d'arbres telles des méthodes d'étalage qui, appliquées de manière rigoureuse, garantissent la

sécurité des lignes électriques à haute tension contre les dangers potentiels de phénomènes tels que l'arc électrique;

**Considérant que** la société d'État Hydro-Québec peut contribuer de manière substantielle aux objectifs de création de la Ceinture verte de Montréal (un vaste réseau d'espaces naturels verts et bleus interconnectés par des corridors écologiques à travers les zones urbaines, périurbaines et agricoles de la CMM);

**Considérant qu'**Hydro-Québec possède des servitudes dans les milieux urbains et périurbains de la CMM qui peuvent servir de corridors verts suite à des efforts de reboisement et de restauration;

Le CRE de Laval demande la contribution d'Hydro-Québec pour la préservation du patrimoine naturel et agricole de la grande région métropolitaine de Montréal grâce à l'adoption d'un protocole de gestion durable du réseau électrique de la CMM qui favorise l'application de pratiques respectueuses de qualité de vie et de l'environnement de la collectivité et qui participe activement à la mise en œuvre du projet d'envergure qu'est la création de la Ceinture verte du Grand Montréal.

Veuillez agréer, Madame, mes sincères salutations,



Guy Garand  
Directeur général  
Conseil régional de l'environnement de Laval